

Présents :

Joël Malle CPAG Granville 50400

Dominique Viard Calais

Marcel Danis APNR Ile de Ré

Serge Tallec Riec/Belon Antoine Benoit

Gaëlle Kervarec-Le Borgne

Philippe Le Port

Michel Jeanne

Sébastien Guignolé

ETAT DES LIEUX (non exhaustif...)

Les mers et océans connaissent actuellement des problèmes environnementaux dont l'ampleur et la diversité ne cessent de s'étendre.

Pour l'essentiel d'origines humaines, les causes de perturbations environnementales sont les pollutions, les changements climatiques, **l'extraction des sables et granulats**, les pratiques de la pêche industrielle et commerciale, l'explosion du commerce maritime international, et, à la marge, les diverses pratiques de plaisance.

Les pollutions :

Toutes les pollutions sont liées à l'activité humaine, 80% étant d'origine terrestre et sont le plus souvent chimiques ou biologiques. **A ce sujet, il importe que soient adoptées des normes de mesure transparentes communément admises à l'échelon national.** Leur gravité augmente sans cesse ; il est de plus en plus souvent recommandé, aux femmes enceintes en particulier, de limiter la consommation de certains produits de la mer qui concentrent les polluants.

Matières plastiques, métaux lourds, produits chimiques industriels et ménagers, pétrole et produits pétroliers, médicaments et produits cosmétiques, anciennes munitions (y compris chimiques) produits phytosanitaires, insecticides et déchets radioactifs finissent encore à la mer. Aux polluants déjà cités il faut ajouter **les dégazages, les boues de clapage**, les microfibres que les stations d'épuration n'arrêtent pas et qui migrent dans la chaîne alimentaire, les microplastiques suite à

dégradation des déchets, ainsi que les nanoparticules dont on connaît mal encore les dangers, mais dont on sait qu'elles ont la faculté d'infiltrer à terme, les cellules humaines.

Les changements climatiques :

Ils affectent également les espaces marins. De la mort des coraux aux déplacements de certaines espèces, les constats se multiplient sans qu'on puisse aujourd'hui en prévoir les évolutions ni leur ampleur future.

Les pratiques de la pêche industrielle et commerciale :

La demande croissante conduit à une surexploitation des ressources. Certaines espèces autrefois considérées inépuisables sont aujourd'hui en grande difficulté. La pisciculture, présentée comme la solution palliative à la surpêche conduit cependant à une pêche minotière intensive et au rejet croissant de produits polluants divers. Les pratiques conchylicoles sont aussi causes de perturbations ; installations de nouvelles exploitations et, à l'inverse, abandon d'installations anciennes et abandon volontaires de matériaux. **De nouvelles pratiques apparaissent qui génèrent l'apparition d'une pollution bactériologique massive liée au broyage des déchets ostréicoles qui gagneraient à être recyclés et non laissés sur l'estran.** Des tentatives hasardeuses, à l'image du crabe royal se traduisent par des désordres biologiques.

Le commerce maritime :

Le trafic maritime engendre la consommation de plus en plus grande de carburants qui, quoique respectant les normes, n'en sont pas moins de mauvaise qualité et très polluants. Par ailleurs il est aujourd'hui montré que ce trafic est à l'origine de la migration d'espèces végétales et animales qui deviennent invasives.

Les besoins énergétiques alternatifs :

Le recours aux énergies fossiles va inévitablement décroître et parallèlement s'accompagner de façon croissante du recours à des technologies réputées propres. Les espaces marins sont potentiellement prometteurs en possibilités et font l'objet de projets invasifs divers très controversés : parcs éoliens ancrés et flottants et hydroliens sous-marins et de surface et autres centrales calorifiques, dont l'impact n'est pas connu.

La plaisance et les pêches récréatives

De la pêche à pied occasionnelle à la pratique assidue de la voile, les diverses activités impactent faiblement espèces et milieux ; le prélèvement reste modeste -2% environ- du prélèvement global. Les moteurs, l'utilisation de produits anti-salissures ; **nonobstant et depuis 2018, une réglementation existe sur les produits en question ; La commission souhaite cependant le recours à des carénages fréquents, la condition étant la modicité des coûts et l'accessibilité des installations.** Les rejets

divers en mer, les mouillages **forains**, la déconstruction des vieilles coques en résine, l'utilisation de produits nettoyants sont à ne pas négliger.

Enfin, on oublie que la mer est un bien commun à toute l'humanité ; n'y voir qu'un gisement de matières premières, d'énergies, d'activités industrielles et commerciales potentielles, n'est pas en garantir l'avenir.

Confrontés à cette liste, non exhaustive, de questions environnementales, les plaisanciers et les pêcheurs récréatifs agissent car ils sont :

- lanceurs d'alerte pertinents et crédibles.
- parties prenantes de science participative
- force de proposition dans diverses structures de concertation.
- formateurs et vulgarisateurs en matière de bonnes pratiques
- fédérateurs des structures et acteurs

EXEMPLES CONCRETS ET PISTES D'ACTION

- La commission propose : - **la création d'un fonds documentaire Environnement :**

Objectifs : Collecter et thésauriser des informations (base de données)

Faciliter la divulgation des connaissances ...

Créer une bourse échange d'expériences.

Conditions de la mise en œuvre de ce fonds documentaire :

- Identifier un correspondant environnement par CD ou CR, seul chargé d'alimenter la base de données « alimentation »
- Permettre la consultation « ouverte » de ces données qui doivent être accessibles à tous, leur modification étant cependant interdite aux personnes non autorisées.
- **La commission considère que doit être insérée sur le site FNPP une rubrique environnement, cette création étant la condition indispensable à l'efficacité de la rubrique.**
- **La commission considère par ailleurs que le site doit faire l'objet d'une refonte confiée à un professionnel afin d'atteindre un plus large public.**
- **Enfin, il est considéré indispensable, sur des projets qualifiés de communs, de se rapprocher d'organismes de protection de l'environnement, le but étant d'être reconnus comme alliés objectifs et constructifs.**